



Perpignan, le 16 octobre 2023

**Décision n°2023-043 du 16 octobre 2023 proclamant l'élection du directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 713-1, L 713-9, D 713-1 et R 719-80 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de Perpignan ;  
Vu l'appel à candidature diffusé sur le site internet de l'Université de Perpignan Via Domitia le 4 juillet 2023 ;  
Vu le procès-verbal des opérations de vote du conseil de l'IUT du 12 octobre 2023,

**DECIDE**

**Article 1** - Monsieur David Duval est élu directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Perpignan à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 2** - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'Université.



Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET